

Les SARD attendent un statut d'acteur de santé



Pr. Boris Melloni,
président de
l'ANTADIR

Elles accompagnent 30 % des patients appareillés à domicile en France.

Le Pr Boris Melloni, président de l'ANTADIR, précise le rôle et les attentes des SARD.

Quelle est la place des Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD) dans la prestation de matériel à domicile des patients ? Leur nombre et leur poids économique ?

Pr Boris Melloni : Les SARD occupent une place essentielle dans les soins à domicile. Ils assurent une coordination entre les patients et les professionnels de santé, garantissant ainsi une prise en charge cohérente et efficace. En France, les associations représentent 1% des structures de PSAD et accompagnent 30 % des patients appareillés à domicile sur tout le territoire. Leur rôle ne se limite pas à la mise à disposition de matériel : elles accompagnent les patients dans la prise en main de ces dispositifs, forment les soignants, et assurent un suivi de qualité, indispensable à la continuité des soins.

Cette prise en charge personnalisée est d'autant plus importante dans le contexte actuel, où le retour à domicile devient une priorité dans les politiques de santé publique. Les SARD permettent une réduction des hospitalisations prolongées et améliorent significativement la qualité de vie des patients. Les SARD ont dans chaque

structure un service social dédié pour accompagner et aider les patients, principalement en difficultés.

Votre secteur bénéficie de meilleurs dépistages des pathologies respiratoires réalisés avec les années et a vu le nombre de ses bénéficiaires augmenter. Est-il pour autant en prise avec des difficultés économiques consécutives à des prises en charge diminuées par les financeurs ? Quelles sont-elles ? La santé à domicile est-elle toujours en danger, comme vous alertiez en 2021 ?

L'amélioration des dépistages, en particulier pour les pathologies respiratoires comme l'apnée du sommeil ou la BPCO, a permis de réduire le temps d'errance médicale des patients nécessitant des soins à domicile. Les baisses tarifaires imposées par l'Assurance-maladie mettent en tension les acteurs du secteur. Ces réductions de remboursement fragilisent les équilibres économiques des PSAD et, tout particulièrement, les SARD qui suivent les patients les plus fragiles nécessitant des prises en charge complexes.

En tant que fédération associative,

nous avons à cœur de rappeler que le maintien à domicile ne peut être une variable d'ajustement budgétaire et que les baisses de tarifs à l'aveugle, méconnaissant les besoins des différents patients, pénalisent en tout premier lieu les plus fragiles.

De nombreux ministres de la Santé se sont succédés ces derniers mois. Qu'attendez-vous des locataires de la rue Ségur et de Bercy pour votre secteur ?

Nous attendons tout d'abord la reconnaissance par un statut d'acteur de santé qui viendra clarifier le rôle et la valeur ajoutée des soins à domicile assurés par les PSAD et leur permettra d'être associés aux réflexions et à la mise en œuvre des solutions permettant la prise en charge efficace des patients à domicile.

Nous insistons sur la nécessité d'un dialogue régulier entre les représentants de la Haute Autorité de Santé, les Sociétés Savantes, les associations de patients et les SARD. La santé à domicile représente une solution d'avenir ; elle mérite une attention prioritaire dans les politiques de santé publique.

◆ Propos recueillis par J-J Cristofari

LES PRINCIPAUX SERVICES RENDUS PAR LES SARD AUX PATIENTS

Les SARD, fédérées par l'ANTADIR⁽¹⁾ représentent le versant associatif de l'activité de Prestation de Santé à Domicile (PSAD). Ils permettent le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d'aide à la vie. De par leur origine associative, les SARD sont particulièrement engagés dans l'accompagnement des patients complexes et souffrant de pathologies lourdes pour lesquels ils sont désormais quasiment les seuls à assurer leur prise en charge.

Dans le cadre d'une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD concernent l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, la formation, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes. ■

(1) <https://antadir.com/la-federation/>

Journée mondiale des malades **La Fédération Antadir rappelle le rôle essentiel des SARD** **dans le maintien à domicile des patients**

Paris le 10 février 2025 – À l'occasion de la journée mondiale des malades célébrée le mardi 11 février, la Fédération Antadir (Association Nationale pour les Traitements À Domicile, les Innovations et la Recherche) rappelle que les PSAD Associatifs, dont les Services d'Assistance au Retour à Domicile de l'ANTADIR (SARD), représentent 1% des structures de prestataires de santé à domicile (PSAD) en France et accompagnent aujourd'hui 30% des patients appareillés à domicile sur l'ensemble du territoire national. Face à ce rôle majeur dans le système de santé français, ils attendent une reconnaissance par un statut d'acteur de santé qui viendra clarifier le rôle et la valeur ajoutée des soins à domicile assurée par les PSAD et qui leur permettra d'être associés aux réflexions et à la mise en œuvre des solutions permettant la prise en charge efficace des patients à domicile.

Les SARD occupent une place essentielle dans les soins à domicile

Le rôle des Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD) ne se limite pas à la mise à disposition de matériel. Ils assurent une coordination entre les patients et les professionnels de santé, garantissant ainsi une prise en charge cohérente et efficace.

Ils accompagnent les patients dans la prise en main de ces dispositifs, forment les soignants, et assurent un suivi de qualité, indispensable à la continuité des soins. Cette prise en charge personnalisée est d'autant plus importante dans le contexte actuel, où le retour à domicile devient une priorité dans les politiques de santé publique.

« Les SARD permettent une réduction des hospitalisations prolongées et améliorent significativement la qualité de vie des patients. Les SARD ont dans chaque structure un service social dédié pour accompagner et aider les patients, principalement en difficultés » précise Boris Melloni, Président de l'ANTADIR.

Ces dernières années, le secteur de la santé à domicile a également contribué à l'amélioration des dépistages des pathologies respiratoires permettant une réduction significative du temps d'errance médicale. Des progrès notables ont été réalisés, notamment grâce à une meilleure prise en charge des patients souffrant d'apnée du sommeil ou de BPCO.

Un contexte économique préoccupant - Des attentes concrètes envers les pouvoirs publics

Malgré ces avancées, les SARD font face à des défis économiques croissants. Les récentes baisses tarifaires imposées par l'Assurance Maladie mettent en tension les acteurs du secteur, fragilisant particulièrement les SARD qui suivent les patients les plus complexes nécessitant des prises en charge spécialisées.

Dans un contexte où le retour à domicile devient une priorité des politiques de santé publique, la Fédération ANTADIR rappelle que le maintien à domicile ne doit pas être considéré comme une simple variable d'ajustement budgétaire.

ANTADIR souligne l'importance d'une reconnaissance statutaire qui permettrait de :

- Clarifier leur rôle dans le parcours de soins ;
- Renforcer leur capacité d'action auprès des patients ;
- Améliorer la prise en charge des patients à domicile.

Selon le **Pr Boris Melloni, Président de l'ANTADIR** « *L'expertise des SARD est particulièrement précieuse dans l'accompagnement des patients nécessitant des soins complexes. La santé à domicile représente par ailleurs, une solution d'avenir ; elle mérite une attention prioritaire dans les politiques de santé publique* ».

A propos de l'Antadir :

La Fédération ANTADIR, Association Nationale pour les Traitements À Domicile, les Innovations et la Recherche, a été créée en 1981, à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et du ministère de la Santé. L'ANTADIR fédère, dans un cadre statutaire associatif, des structures Prestataires de Santé À Domicile dénommées Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD), présentes en métropole et en outremer. Les SARD permettent le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d'aide à la vie. Dans le cadre d'une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD concernent l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes.

La Fédération ANTADIR a également pour rôle de :

-Promouvoir la recherche technique, clinique et fondamentale ;

-De réaliser des évaluations techniques et cliniques de dispositifs médicaux ainsi que des études médico-techniques, économiques et sociales sur des thématiques spécifiques ;

-De diffuser un recueil de données épidémiologiques et mettre en place des cohortes sur des pathologies ciblées ;

-D'assurer la coordination de la matériovigilance ;

-Développer les connaissances via l'élaboration de programmes de formation professionnelle et l'organisation de congrès et manifestations thématiques.

Contacts presse - Agence A+ Conseils :

Céline KERUZORE : 06 03 92 15 49 - keruzoreceline@gmail.com

Christelle ALAMICHEL : 01 44 18 65 58 / 06 31 09 03 83 - christelle@aplusconseils.com